

AVICULTURE SUISSE 6-7/09

SCHWEIZ. GEFLÜGELZEITUNG



Le «nouveau» comité de Gallo-Suisse (de gauche à droite): Willi Neuhauser, Frédéric Baudraz, Heiner Jud, Fritz Herren, Jean Ulmann (président), Heinz Lehmann, Bruno Stadelmann, Hans Fischer, Oswald Burch (gérant) et Daniel Würigler
(Photo: www.kramerfoto.ch)

Édito

Chers lectrices, chers lecteurs,

L'assemblée des délégués de GalloSuisse a célébré cette année son dixième anniversaire. Ce laps de temps a permis aux producteurs d'œufs de notre pays de se constituer en une fédération forte et reconnue. Simultanément, GalloSuisse va fonctionner avec une direction d'un nouveau cru. M. Willi Lüchinger, président sortant, passe le témoin au nouvel élu, M. Jean Ulmann (voir page 3). D'importants changements organisationnels interviennent également dans le comité et à la barre du conseil technique. La rédaction félicite GalloSuisse pour ce jubilé et souhaite plein succès et de nombreuses satisfactions à cette nouvelle équipe.

Les productions suisses d'œufs et de volailles sont supportées par des fédérations
Suite à la page 2

Sommaire

Assemblée des délégués de GalloSuisse du 10 juin à Aarau	3
Démission de Willi Lüchinger	4
La page des producteurs d'œufs (GalloSuisse)	5
GalloCircle: bon écho des producteurs	7
La page des producteurs de volailles (ASPV)	8
Adaptation des directives salmonelles dans le poulet	9
Engraissement de poulets: essai de restriction d'aliment	10
Conférence finale sur la grippe aviaire / Nouveaux certificats d'importation	11
Le parlement a adopté le principe de Cassis de Dijon	11

UN GRAND MERCI À NOS SPONSORS POUR LEUR SOUTIEN À LA VERSION FRANCOPHONE!



Küken u. Junghennen
Poussins et Poulettes
GZH AG / SA

Ernst Wüthrich Couvoir SA 

Suite de l'éditorial

rations fortes et bien enracinées dans la base. Les directions de GalloSuisse et de l'ASPV sont assurées par des praticiens qui défendent les intérêts des producteurs en plus de leur travail sur leurs exploitations. Cette charge importante de travail liée à un système de milice est à souligner.

Comparée aux turbulences du secteur laitier, la situation des aviculteurs est bien meilleure. Une grande partie de cet avantage résulte de l'engagement des représentants des producteurs et de fédérations très affirmées. Les liens forts typiques à la branche entre la production et les partenaires commerciaux contribuent également à préserver un marché et des prix stables. Malgré la critique d'ailleurs partiellement justifiée du système de l'intégration, une bonne entente entre producteurs et commerçants joue un rôle déterminant sur les marchés. Les aviculteurs l'ont appris bien avant les autres secteurs du monde agricole.

Votre équipe de rédaction

Aviculture Suisse

Périodique spécialisé pour l'aviculture suisse (ISSN 1420-9217)
Édition: 1'850 exemplaires imprimés
Édité par Aviforum, 3052 Zollikofen
Impression: Druck&Partner AG, Flamatt

Édition et rédaction:

Burgerweg 22, 3052 Zollikofen
tél. 031 915 35 35, fax 031 915 35 30
e-mail: sgz@aviforum.ch
Rédaction: Andreas Gloor (responsable; gl),
Ruedi Zweifel (zw).
Traductions: www.sanovet.ch, Claude Henchoz, Frédéric Baudraz (relecture).

Abonnements et annonces:

Hanspeter Pfeiffer, tél. 031 915 35 38
fax 031 915 35 30
e-mail: sgz@aviforum.ch

Prix de l'abonnement:

Suisse: Fr. 65.-; étranger: sur demande

Prochaines éditions:

édition 8/09:

délai rédactionnel: 23.07.2009
date de parution: 20.08.2009

édition 9/08:

délai rédactionnel: 27.08.2009
date de parution: 22.09.2009



**Poussins
Poussins de Chair
Poulettes**

SUISSE GARANTIE **LOHMANN TECHNOLOGY** **ROSS**

Plus de 40 ans de partenariat avec les producteurs d'oeufs et de poulets

Efficacité • Compétence • Motivation

Nous attendons votre appel avec plaisir

Ernst Wüthrich Couvoir SA

Viehweidstrasse 93 • CH-3123 Belp • Téléphone 031 819 61 82 • info@parcavicole.ch • www.parcavicole.ch



Provigal®

**Un service haut de gamme
Eine Dienstleistung erster Klasse**

PROVIMI KLIBA SA - 1305 PENTHALAZ - 4303 KAISERAUGST - 9201 GOSSAU
www.provimi-kliba.ch

Assemblée des délégués de GalloSuisse du 10 juin à Aarau

Jubilé et cérémonie d'adieux

Une fois n'est pas coutume: GalloSuisse s'est auto congratulée à l'occasion de la 11^e assemblée des délégués: dans un cadre festif et solennel, elle a célébré le jubilé de ses 10 ans d'existence et reçu les vœux de prospérité des représentants de la Confédération et de la branche. Willi Lüchinger, premier et à ce jour seul président de l'association, a été honoré pour tout ce qu'il a accompli au cours des 10 dernières années et ses adieux ont été célébrés de manière solennelle. Son successeur a été nommé en la personne de Jean Ulmann, Aproz VS. Les délégués ont suivi les propositions du comité, en approuvant les contributions marketing 2010 et les cotisations des membres de l'association pour 2009 dans le cadre fixé, ainsi qu'en acceptant le budget et le programme d'activités 2009. Ils ont en outre entériné deux résolutions par lesquelles ils demandaient le maintien des effectifs maximaux dans la détention de poules pondeuses et l'amélioration de la législation sur l'aménagement du territoire.

hrm. Dans son bilan d'adieux, le Président Willi Lüchinger a présenté une rétrospective des succès importants glanés par son association au cours des 10 dernières années (cf. contribution en page 5). Il a vivement incité les producteurs d'œufs et les acheteurs à collaborer davantage, car ce n'est qu'en tirant à la même corde qu'ils pourront avoir une main sur le marché. En ce qui concerne la problématique non résolue du marché des œufs de transformation, il a engagé les producteurs à accompagner la stratégie de l'association en ayant le «courage de faire bouger les choses et la clairvoyance d'avoir des visions».

Elections complémentaires

Willi Lüchinger, qui avait déjà annoncé sa démission pour la date de l'AD de jubilé bien avant le délai d'une année demandé, a remercié ses compagnons de lutte, ses collègues de comité et en particulier les membres pour leur soutien durant toutes ces années. Son successeur a été nommé en la personne de Jean Ulmann d'Aproz en Valais. Le président sortant a été nommé par acclamation au titre de président d'honneur. Ont été nommés pour remplacer les autres membres sortants du comité, Sonja Degen, Franz Hodel et Urs Schüpfer, qui étaient tous là depuis les débuts: Bruno Stadelmann, VVE, et Hans Fischer, MGH. Josef Manser a été confirmé dans sa fonction de réviseur, Jakob Signer nouvellement élu comme deuxième réviseur pour remplacer Heiri Bodenmann, sortant.

Marketing

La proposition du comité de maintenir les contributions marketing obligatoires

2010 à 30 centimes par poussin ou poulette et 12 centimes par œuf à couvrir a été approuvée. Daniel Würigler, membre du comité responsable du marketing et de la communication, a expliqué qu'au vu du changement de personne à la tête de l'association, on s'était décidé à collaborer avec de nouveaux partenaires. Le concept de base qu'il a présenté correspondait toutefois pratiquement au précédent. On a attendu en vain la présentation de la nouvelle publicité, qui avait été soumise à l'OFAG.

Résolutions

Après que les autres branches aient remis à maintes reprises la question de la suppression des effectifs maximaux sur le tapis, effectifs maximaux qui venaient juste d'être confirmés par le Parlement, GalloSuisse a voulu marquer le coup: dans une prise de position adressée au Conseil fédéral et aux milieux agricoles, elle a confirmé sa détermination de s'engager pour le maintien des effectifs maximaux dans la détention des poules pondeuses, comme élément faisant partie intégrante d'une stratégie de qualité (voir encadré).

Le projet de nouveau concept d'aménagement du territoire du Conseil fédéral ayant dû être rejeté en début d'année tant il était inacceptable, les producteurs d'œufs, dans une résolution adressée au Conseil fédéral, ont exigé une amélioration de la législation sur l'aménagement du territoire. Cette législation devrait permettre de contribuer à améliorer les prescriptions d'aménagement du territoire pour l'agriculture (voir encadré à la page 4).

Résolution des producteurs d'œufs: La production d'œufs a besoin des effectifs maximaux!

En sa qualité d'association professionnelle des producteurs d'œufs, GalloSuisse affirme fermement la nécessité de maintenir les effectifs maximaux qui se montent actuellement à 18'000 animaux dans les exploitations de pondeuses. Les autres branches de production sont libres de les supprimer ou de les augmenter. Mais pour la production d'œufs, les exploitations familiales à taille humaine, qui produisent de manière écologique et conforme aux besoins des animaux, sont un argument de vente essentiel et une base à la confiance des consommateurs dans l'œuf suisse. En supprimant les effectifs maximaux, ces atouts promotionnels disparaîtraient au détriment des détenteurs de poules pondeuses.

Le peuple suisse a voté plusieurs fois en faveur d'une agriculture basée sur de petites structures, travaillant de manière écologique, et il ne veut pas entendre parler de fabriques d'animaux. Les producteurs d'œufs suisses produisent en accord avec la volonté exprimée par le peuple. Respecter la volonté populaire fait également partie d'une production conforme au marché!

Par rapport à ce qui se passe pour d'autres espèces animales, chez la volaille, la taille des exploitations n'est pas limitée par les prescriptions de protection des eaux, car le fumier de poule, contrairement au purin, peut être transporté sur n'importe quelle distance.

Le maintien des effectifs maximaux dans les exploitations de pondeuses fait partie de la stratégie de qualité des producteurs d'œufs, maintenant que l'agriculture suisse ne peut de toute manière plus s'aligner sur les prix.

Affaires statutaires

Les délégués ont accepté les comptes 2008 qui se soldaient par un bénéfice de 13'800 francs. Ils ont donné décharge au comité et ont confirmé les cotisations des membres qui n'ont encore jamais dû être augmentées depuis la fondation de GalloSuisse. Ils ont en outre accepté le budget 2009 de l'association ainsi que le programme d'activités 2009.

Fin d'une ère

L'assemblée annuelle s'est terminée par une partie festive durant laquelle Niklaus Neuwandner, représentant de l'OFAG et partenaire de discussion, a présenté ses vœux les meilleurs à l'association

qui fêtait son jubilé. De nombreux invités n'ont pas manqué l'occasion de rendre personnellement hommage aux activités du président sortant W. Lüchinger. L'un d'entre eux a tenu à faire remarquer que son mandat restera gravé dans l'histoire des associations avicoles comme «ère Lüchinger». ■

Résolution des producteurs d'œufs: nécessité d'améliorer la législation sur l'aménagement du territoire

Après que le projet de nouveau concept de l'aménagement du territoire du Conseil fédéral, qui était indéfendable, ait dû être renvoyé à ses auteurs, les producteurs d'œufs exigent une amélioration de la législation sur l'aménagement du territoire. Ceci dans le but de contribuer à améliorer les prescriptions en matière d'aménagement du territoire. Ils ont quatre préoccupations qui doivent être prises en considération dans le cadre d'une planification globale de l'aménagement du territoire.

Priorité à l'agriculture

La zone agricole doit être maintenue, la priorité absolue doit être accordée à l'affectation agricole. Seule cette utilisation permet d'assurer que la campagne puisse rester ouverte et garantir la protection des terres cultivables.

Amélioration de l'économie parallèle

L'économie parallèle doit être admise comme conforme aux zones, et cela sans conditions gênantes. L'entretien du paysage présuppose des exploitations rentables. Pour de nombreuses familles de paysans, l'agrotourisme peut être une source de revenus à forte valeur ajoutée.

Intégrer la forêt dans la planification

La surface forestière et la législation sur les forêts doivent être intégrées dans la révision. Outre les constructions privées et publiques, c'est la forêt qui a le plus refoulé la surface agricole ces dernières années. A ce titre, les reboisements de compensation obligatoires ont toujours été faits au détriment de la surface agricole utile.

Maintien de la sécurité alimentaire

L'aménagement du territoire doit être orienté de manière à assurer une certaine sécurité de l'approvisionnement dans le pays. L'évolution constatée ces derniers temps sur les marchés internationaux a montré les dangers d'une forte dépendance vis-à-vis de l'étranger et les limites de l'importation.

GalloSuisse 1999 – 2009

Démission de Willi Lüchinger

Après 10 ans d'activité, Willi Lüchinger a quitté sa fonction de premier président (et de responsable de la gérance) de l'association des producteurs GalloSuisse fondée en 1999. La fondation de cette nouvelle association a permis de réunir pour la première fois sous un même toit tous les producteurs, qu'ils soient sous contrat ou pratiquent la commercialisation directe (c'est-à-d. ceux qui étaient dits autrefois protégés ou non protégés), et c'est précisément cette union des forces qui fût la tâche la plus importante pour Willi Lüchinger. Il a fait de GalloSuisse une association sans lourdeur, percutante, qui s'engage en faveur des intérêts de tous les producteurs d'œufs. Il s'est entouré d'une équipe d'alliés qui ont fait leurs preuves. Grâce à la promotion des ventes, à l'extension des mesures d'entraide et aux aides fédérales, l'association a pu pour la première fois mettre sur pied un marketing dans tout le pays, marketing exclusivement orienté vers l'œuf suisse en coquille. Le succès ne s'est pas fait attendre: la position de l'œuf suisse sur le marché ouvert des œufs en coquille a pu être améliorée, la part de marché a pu être augmentée, passant des traditionnels deux tiers à quatre cinquièmes. Simultanément, la publicité de l'association a gagné la reconnaissance des spécialistes, des organisations agricoles, des médias, de la protection des animaux et des autorités.

Willi Lüchinger ne s'est pas contenté de ces succès. Infatigablement, il s'est engagé pour un prix au producteur équitable pour les producteurs sous contrat organisés en sections. Il a été le premier à identifier la problématique des poules de réforme, et si une solution se dessine aujourd'hui à ce sujet, c'est surtout à lui qu'en revient le mérite. Il s'est battu avec succès pour le maintien des effectifs maximaux dans la détention de poules pondeuses, une fois que les exploitations à taille humaine avaient commencé à représenter un argument de vente efficace pour l'œuf suisse.

Willi Lüchinger a été un Président qui a vu loin, qui a pensé de manière stratégique et qui a agité avec intelligence. Il y a deux ans déjà, il a donné au comité le temps de



lui trouver un successeur. Il a été le premier à reconnaître que la modestie dont ont fait preuve les producteurs jusqu'à présent en n'approvisionnant que le marché des œufs en coquille, ne pouvait pas servir de modèle commercial à long terme; ceci d'autant moins que les producteurs indigènes n'étaient plus en mesure de pourvoir eux-mêmes au marché des œufs en coquille durant les périodes de pointe et avaient dû involontairement concéder des parts de marché à la concurrence d'importation. C'est pourquoi il s'est convaincu que la production devrait être étendue – ce qui pose toutefois comme condition de pouvoir également approvisionner le marché des œufs de transformation durant les périodes de faible écoulement afin d'éviter une offre excédentaire. Le commerce de gros a fait savoir qu'il était prêt à coopérer. Si la solution à ce projet se fait encore attendre, cela est seulement dû au fait qu'il est devenu brûlant relativement peu avant la démission de Willi Lüchinger. Il a fallu reconnaître que, malgré l'urgence, il était encore trop tôt pour franchir un tel pas.

Le succès de Willi Lüchinger est d'autant plus remarquable qu'il a bien souvent dû défendre ses idées face à des résistances internes. Surmonter ces résistances lui a coûté beaucoup de travail de persuasion, de temps et d'énergie. Avec sa clairvoyance et son rythme de travail, il a régulièrement dépassé l'allure de ceux qui auraient dû le porter. C'est grâce à son style de direction pragmatique, tactiquement habile et ouvert et à sa persistance, qu'il a toujours été en mesure de rallier même les opposants et d'atteindre les objectifs qu'il considérait justes. Il avait la vision et le discernement

La page des producteurs d'œufs



Chers Membres,

C'est la dernière fois que je m'adresse à vous dans ces colonnes à titre de Président de GalloSuisse. Après 10 ans, il est maintenant temps de passer le flambeau à d'autres. Lors de l'assemblée des délégués marquant ce jubilé, j'ai présenté une rétrospective de mon activité au sein de l'association au cours des 10 dernières années. Vous la trouverez ci-après. Il me tient particulièrement à cœur de profiter de l'occasion de vous remercier du soutien que vous m'avez accordé durant toutes ces années – vous, les membres du comité, mes compagnons de lutte et les collègues des autres organisations. Mais c'est vous, les membres, que j'estime le plus, que vous soyez producteur, éleveur de poulettes ou multiplicateur, vous qui m'avez porté durant toutes ces années. Sans vous, je n'aurais pas pu diriger l'association durant 10 ans, sans vous, GalloSuisse ne serait pas là où elle se trouve aujourd'hui. Je vous adresse donc à tous un grand merci!

Willi Lüchinger, Président

Rapport du Président

Voici une version légèrement raccourcie des propos tenus par Willi Lüchinger, le président sortant de GalloSuisse, lors de la dernière assemblée des délégués à Aarau.

10 ans de GalloSuisse – un rapport de jubilé qui passe des enseignements à tirer aux défis qu'il faudra relever avec courage pour l'avenir. Une rétrospective sur une période dont GalloSuisse a su relever les défis avec l'élan de sa jeunesse. Le contingentement laitier supprimé il y a peu me rappelle le moment où la Confédération avait voté sur les poulaillers – en supprimant alors le régime de l'autorisation et la protection des producteurs d'œufs. Les producteurs d'œufs, laissés en rade sous

la pluie par la Confédération, ont alors dû faire l'expérience de la puissance du marché libre. En ce qui concerne les prix au producteur, la spirale des prix semblait devoir descendre toujours plus rapidement et irrémédiablement, sans qu'il paraisse possible d'inverser cette tendance.

Une brèche dans cette tendance négative

La jeune association a affronté ces vents contraires et a engagé toutes ses forces afin de pouvoir présenter de manière crédible aux négociants et en particulier aux grands distributeurs qu'avec ces prix ruineux, la qualité de l'œuf suisse dont on a tellement fait l'éloge souffrait. Non seulement la spirale descendante des prix au producteur a pu être stoppée, mais les prix ont même pu être augmentés – ce fut le premier grand succès de GalloSuisse!

Que la COMCO ait autrefois qualifié GalloSuisse de «cartel naïf» nous était en fait égal – le principal était d'obtenir un meilleur prix pour nos œufs. Avec ce succès, les responsables de l'association se sont vite rendu compte que ce n'est que

Suite de la page 4

pour ce qui était le plus important et avait ainsi les meilleurs arguments. La base s'en est bien rendu compte et elle l'a porté: aux assemblées annuelles des délégués, elle soutenait chaque fois son avis, en général à l'unanimité, parfois avec quelques rares voix contre ou abstentions.

Les 10 ans qu'ont duré la fonction de Willi Lüchinger sont une histoire à succès sans pareille qui va rester gravée dans l'histoire des associations avicoles comme «ère Lüchinger». Il a posé des jalons auxquels ses successeurs devront se mesurer.

Hans-Rudolf Meier ■

GZH SA
Elevage de volaille & Commerce

Poussins Poulettes

Lohmann - LSL - LB - Silver + Black et Sperber

- Programme de vaccination adapté à votre exploitation
- Contrôle de santé permanent
- Elevage de toutes tailles et pour tous labels (également bio)
- Prix intéressants, appelez-nous

Tel. 079 643 82 77

Contact:
Avipool Vesin
p.a. Daniel Würigler
La Fontaine - 1483 Frasses
Tel. 026 674 29 46 / 079 643 82 77
Fax. 026 674 29 47
daniel-wuerigler@gzh-ag.ch www.gzh-ag.ch

grâce à la collaboration et à la cohésion de l'ensemble des producteurs d'œufs, et seulement parce que GalloSuisse a été acceptée comme unique porte-parole de tous les producteurs suisses, qu'il a été possible de remporter ce succès. A différentes reprises, on m'a demandé quel est le secret des producteurs d'œufs pour que la production d'œufs soit depuis des années déjà une histoire à succès qui dure? Ma réponse: l'union fait la force!

Confiance grâce à la publicité

Cette cohésion nous a également aidés à transformer l'interdiction des batteries décidée alors par le vote populaire en publicité pour l'œuf suisse. D'une manière qui mérite nos remerciements, les consommateurs nous ont fait confiance et ont acheté nos œufs plus chers. Grâce à la demande d'aide fédérale à la promotion des ventes et au travers de l'extension des mesures d'entraide, il a été possible de réunir les fonds nécessaires à une publicité à l'échelle nationale. Nous

avons enfin pu mettre sur pied un marketing pour l'œuf suisse pour lequel les non-membres ont également dû contribuer à remplir la caisse. Un des premiers défis posés par les membres à sa jeune association – faire payer les resquilleurs – a ainsi pu être réalisé.

Le problème des poules de réforme

D'autres problèmes nous ont également beaucoup occupés. A l'époque, on ne pouvait pas encore prévoir que les poules de réforme allaient un jour coûter autant de travail et de ressources à l'association. Mais plus on avançait, moins la «poule à bouillir» était considérée comme un produit adapté au marché dans les abattoirs de volaille orientés sur le marché. Les deux plus grands abattoirs cesseront leur abattage l'année prochaine. Ce problème de valorisation des poules de réforme a heureusement également pu être résolu récemment, en fondant une plate-forme nationale appelée «GalloCircle». Cette association – dont tous les producteurs d'œufs peuvent devenir membres – a comme tâche prioritaire de faire de ces poules de réforme indésirables sur le marché un produit recherché.

Favoriser l'ouverture au dialogue

Dès mon entrée en fonction, je me suis toujours efforcé d'améliorer la culture du dialogue dans la branche des œufs afin de pouvoir discuter ensemble des problèmes. La situation très fâcheuse dans laquelle se trouvait la production d'œufs à l'époque a forcé toutes les personnes concernées à discuter entre elles – et à se respecter mu-

tuellement. Ce processus d'apprentissage n'est certainement pas encore terminé. Il serait en effet souhaitable que tous les producteurs et acheteurs d'œufs puissent communiquer leurs désirs et leurs exigences aux détaillants avec unité, solidarité et fermeté. Si nous les petits – j'entends par là les producteurs d'œufs et les négociants d'œufs – ne pouvons pas nous mettre ensemble pour nous positionner comme force à prendre au sérieux par rapport aux grands du marché, nous ne réussirons jamais. Car celui qui a le pouvoir fait la pluie et le beau temps. La résolution de l'année passée «Rétribution correcte» l'a clairement montré. Ce ne sont pas les producteurs d'œufs qui ont le pouvoir. Pour cela, il faudrait une véritable collaboration entre les négociants d'œufs et les producteurs d'œufs et pas seulement un soutien du bout des lèvres. L'époque à laquelle l'association avait encore le droit de participer aux négociations du prix des œufs est bien révolue, au moins depuis l'avertissement de la COMCO. Depuis lors, il est interdit à GalloSuisse de passer des accords sur les prix. Les négociations de prix font définitivement partie des tâches des producteurs et de leurs OrFous (organisations de producteurs d'un fournisseur). Ce travail très important a donc la priorité absolue pour les sections/OrFous. GalloSuisse n'a plus que le droit d'accompagner ces négociations de prix en les soutenant. Au nom des producteurs, je souhaite aujourd'hui remercier ici les responsables de l'EGN, de la CI EiCO, de la CI L+S et de la VVE de leur engagement dans ces

A liquider

Installation pour
pondeuses,
2700 places

Tél. 079 / 719'48'24

Lutte contre les poux rouges de la volaille



INDISPRON® D 110

Dispersion écologique prête à l'emploi à base de silicium organique

Utilisation facile: Pulvériser ou répandre à l'aide d'un pinceau

Une apparition de résistance peut être exclue

Elimination de longue durée, soit une période de ponte complète

Halag Chemie AG • Wittenwilerstrasse 31 • CH-8355 Aadorf • www.halagchemie.ch
Telefon +41 (0)52 368 01 68 • Fax +41 (0)52 368 01 79 • info@halagchemie.ch

HALAG 
SWITZERLAND

négociations de prix – et les prier, en collaboration avec l'association, de bien représenter leurs producteurs auprès des négociants d'œufs.

Association saine et solide

Vous avez aujourd'hui une association aux finances et à l'organisation solides, et qui est prise au sérieux par les milieux concernés comme représentante des producteurs d'œufs suisses. Une association qui, dans la mesure de ses possibilités et des moyens que vous lui mettez à disposition, tente de promouvoir l'œuf suisse. GalloSuisse veut ainsi créer pour les producteurs des conditions optimales pour une production adaptée au marché.

Marché en friche

J'ai évoqué l'histoire à succès des producteurs d'œufs ces dernières années – qui ne correspond toutefois qu'au marché des œufs en coquille. Mais si nous regardons plus loin, nous constatons que le marché des œufs en Suisse n'est pas seulement constitué d'œufs en coquille mais qu'il y a encore une énorme lacune dans le marché des œufs de transformation. Il y a une année déjà, j'avais évoqué la possibilité de fournir le marché des œufs de transformation – mais j'ai dû constater qu'il n'était pas possible de s'approprier ce marché en une nuit. Ce marché exige de disposer d'une production supplémentaire contrôlable et maîtrisable d'œufs suisses. Afin d'éviter le développement d'une surproduction avec des montagnes d'œufs et des prix cassés, ce marché et son traitement doivent être porté par l'ensemble de la branche des œufs. Si les producteurs d'œufs veulent avoir voix au chapitre dans ce domaine, il faut que le comité de l'association aborde ce marché avec une vision d'avenir – afin de pouvoir à la prochaine occasion y apposer le timbre de production suisse.

Soutien à «Suisse Garantie»

GalloSuisse a dès le début soutenu la garantie de d'origine «Suisse Garantie». Ce concept distingue la véritable production suisse. Dans un marché globalisé, ouvert, il sert à protéger la Suisse en tant que région et l'«œuf suisse» en tant que marque dans le gigantesque marché mondial. Que le marché ouvert sans frontières vienne ou non, les producteurs

Bon écho des producteurs



La dernière édition de l'Aviculture suisse vous a informé de la fondation de GalloCircle (ci-après GC), l'organisation d'entraide des détenteurs suisses de poules pondeuses. GC fera à l'avenir office de plate-forme suisse pour la mise en valeur des poules de réforme.

La concentration nationale permet des synergies judicieuses en matière d'organisation et de mise en valeur, les avantages qui en résultent pouvant être mis à profit des membres de l'association. Cette offre groupée a également été saluée du côté des acheteurs et a permis de nouer des contacts intéressants. Il reste toutefois encore quelques clarifications à faire pour sonder les meilleures possibilités et trouver les solutions optimales du point de vue des coûts. **L'objectif est, et reste d'obtenir la meilleure mise en valeur possible pour les poules de réforme suisses.**

Le comité de GC travaille à plein régime à la mise en place des structures nécessaires. Le secrétariat de GC s'est établi à Bettwiesen. C'est là que se situera la plaque tournante pour les clients et les fournisseurs. Tous les coûts, dépenses et bénéfices seront traités dans leur globalité. Reto Strässle dirigera le secrétariat et Yves Carquillat la vente.

L'acquisition d'un nouveau programme informatique aide les multiplicateurs et les producteurs à maintenir les coûts de planification à un bas niveau. C'est un objectif prioritaire de pouvoir planifier à la semaine près les poules de réforme des membres de l'association.

La livraison de poules de réforme est ouverte à tous les détenteurs de poules pondeuses. Les membres de GalloCircle auront toutefois la priorité dans la planification et la fixation des délais; ils profiteront en outre d'un avantage au niveau des prix.

Une grande partie des producteurs se sont déjà annoncés comme membres. Cela confirme le comité de GC dans sa fonction.

Le comité recommande à tous ceux qui sont intéressés à s'affilier **à s'inscrire d'ici à fin juillet**. Les cotisations des membres se montent actuellement à 20 cts par place d'animaux. Pour des raisons de solidarité, les membres qui s'affilieront plus tard devront s'acquitter d'une finance d'entrée plus élevée, adaptée à l'évolution des affaires.

Le comité remercie tous les producteurs et salue les détenteurs de poules pondeuses ayant adhéré à l'association.

Willi Neuhauser, Président GalloCircle

Adresses de contact:

GalloCircle, Schulstrasse, 9553 Bettwiesen
e-mail: gallocircle@bluewin.ch, Fax: 071/999 00 77
Tél. 079/600 73 73 (secrétaire Reto Strässle)
Tél. 079/611 27 17 (vente Yves Carquillat)

ou:

Tury Wagner, Burgmer Geflügelzucht AG, 071 622 15 22
Hanspeter Fäh, Prodavi SA, 041 925 85 60

d'œufs seraient bien inspirés de se faire à l'idée et se préparer à tous les scénarios possibles, qu'ils se nomment OMC ou libre-échange agricole avec l'UE. Les deux scénarios vont créer de profondes modifications du paysage agricole suisse, les deux vont influencer les prix au consommateur et au producteur dans les filières productrices de denrées alimentaires – et cela pas toujours à notre avantage. Pour les producteurs d'œufs que nous sommes, cela signifie que nous devons par tous les moyens possibles renforcer la

confiance des consommateurs – et garantir la qualité suisse avec Suisse Garantie. Afin de parvenir à cela, nous devons nous engager à ce que la déclaration d'origine, l'équivalence des étiquetages – la fameuse équivalence – et le maintien des effectifs maximaux dans la détention des effectifs maximaux dans la détention de poules pondeuses puissent passer la rampe lors des négociations. Le courage de gérer le changement et les visions à long terme doivent guider la stratégie de l'association.

GalloSuisse ■

La page des producteurs de volailles (ASPV)



BEA, Viande suisse et importations

La BEA 2009 fait déjà partie du passé. La plateforme qui a cette année présenté la Viande suisse fut impressionnante (les photos de la présentation spéciale viande BEA 2009 se trouvent à la page 8 de la partie allemande). Je n'ai eu que des échos positifs sur cette mise en scène préparée dans le cadre de la communication de base de Proviande. Il serait intéressant de pouvoir évaluer a posteriori le retour sur investissement en observant le comportement d'achat des visiteurs.

Au début mai de cette année, le Conseil fédéral a publié son rapport sur le développement du système d'importations. Ce rapport répond à la motion Büttiker adoptée par le parlement au printemps 2008. Voici un extrait du rapport:

«Le Conseil fédéral n'a pas l'intention de modifier le système d'importation de viande et de bétail de boucherie pendant les négociations actuellement en cours à l'OMC et avec la CE. La prestation en faveur de la production suisse ne va pas dans le sens du développement du système d'importation qui a été choisi. Au contraire, elle représente un retour en arrière du point de vue de la politique de concurrence, qui a l'effet d'une protection de l'industrie et de l'artisanat. Un accord OMC ou un ALEA entraîneraient une réduction substantielle des droits de douane, ce qui atténuerait nettement l'importance de l'attribution des contingents et les problèmes relevés par la filière «viande» à cet égard. Entretemps, le Conseil fédéral maintient la mise en adjudication. En effet, cette dernière encourage la concurrence sur le marché de la viande, dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs.»

Pour nous, le système actuel n'est pas satisfaisant dans la manière où les recettes provenant de la mise aux enchères retournent à l'agriculture. En 2008, ce sont environ 100 millions de francs qui proviennent des enchères liées à l'importation de la viande de volaille, mais pas un seul franc ne retourne à la branche volaille à titre de contribution à l'élimination des déchets d'abattage!

La totalité des montants issus de la mise aux enchères tombent dans la caisse fédérale (à savoir en millions de francs: 2005: 57.8, 2006: 123.0, 2007: 178.2 et 2008: 195.3). Dans son message sur la politique agricole 2007, le Conseil fédéral a estimé le montant annuel à 150 millions. Dans le cadre des débats parlementaires, 100 millions ont été attribués à l'agriculture comme frein indirect à l'endettement en évitant une réduction du budget cadre de l'agriculture. Les 50 millions restants retournent au secteur de la viande et de l'agriculture pour réduire le coût de l'élimination des sous-produits.

Il appartiendra à nouveau aux producteurs de l'ASPV de reprendre la discussion avec les instances officielles. Nous avons été déjà deux fois rendus attentifs au fait que les bases légales manquent pour attribuer des contributions à l'élimination des sous-produits dans la volaille. Nous allons à nouveau faire valoir notre droit à l'équité et à être traités comme les autres secteurs de la production animale. Lors des discussions sur les nombreuses modifications dans conditions cadres d'une agriculture productive nous cherchons à défendre au mieux nos intérêts et notre lutte sans relâche se poursuit.

Avec mes meilleurs vœux à tous pour un bel été

Peter Röthlisberger, Président

PS: les résultats de la mise aux enchères viennent d'être publiés pour le 3^e trimestre 2009 : 63 entreprises ont misé des quantités à importer. Le prix moyen est de 1.99 CHF par kg, le montant le plus bas est de 1.91 CHF par kg et la quantité totale misee est de 11'500 tonnes.

Nouvelles normes pour le bilan de fumure seulement dès 2010/2011

Dans notre édition d'avril 09, M. le Dr. Harald Menzi a présenté les nouvelles normes de fumure pour les engrais de ferme (DBF). Dans cet article, il a été dit que ces nouvelles valeurs seraient applicables pour le bilan de fumure 2009/2010.

L'Union suisse des paysans et la branche volaille ont estimé que cette mise en œuvre allait trop vite. Elles ont donc demandé que ces nouvelles normes soient applicables au plus tôt pour l'exercice 2010/2011. Les exploitations concernées auraient ainsi le temps d'adapter la rotation des cultures, de conclure de nouveaux contrats d'épandage, voire de réagir avec d'autres changements.

Entretemps, l'Office fédéral de l'agriculture a décidé de prendre en compte la requête évoquée ci-dessus. Les nouvelles normes concernant la fumure et la valeur fertilisante des engrais de ferme ne seront donc obligatoires qu'à partir de l'automne 2010, donc pour la campagne qui va de l'automne 2010 à l'automne 2011. Les exploitations ont ainsi plus de temps pour s'adapter.

D'après les dernières informations de l'OFAG, le tableur Excel pour le calcul du cheptel moyen de poulets, complété avec les nouvelles normes de fumures, est à disposition à partir de fin juin. Les différents facteurs pour le calcul de la quantité de fumier par place respectivement par jour d'engraissement y figureront, classés en fonction de la durée d'engraissement et du genre de production. Il s'agit pour l'instant d'une version test qui devrait permettre à chaque exploitation d'estimer suffisamment tôt s'il existe une marge de manœuvre. Le tableur excel pourra être chargé à partir du site www.blw.admin.ch > thèmes > paiements directs et structures (partie de droite, formulaires).

Prise de position sur l'ordonnance de protection des animaux lors de l'abattage

Le groupe de travail «engraissement de volaille» s'est réuni chez Aviforum à Zollikofen concernant la deuxième révision de l'ordonnance de protection des animaux lors de l'abattage. Cette ordonnance règle les domaines suivants: le traitement des animaux dans les abattoirs, l'accrochage et le transport sur les chaînes d'abattage, la fixation, l'étourdissement, la saignée ou la mise à mort.

La prise de position adressée à l'Office vétérinaire fédéral (OVF) a été élaborée conjointement par les organisations suivantes: Bell AG (C. Schatzmann), Micarna SA (I. Faye), Frifag Märwil AG (R. Schmid), Kneuss Geflügel AG (D. Kneuss), ASPV (H.U. Wüthrich), ZTHZ/OVF (Dr H. Oester) et Aviforum (H. Wiedmer).

Pour la branche volaille, il est important d'intégrer nos expériences pour que l'application de l'ordonnance soit réalisable et neutre en matière de coûts. La volaille suisse doit se profiler sur la base de critères concrets et faciles à comprendre pour les consommateurs. Avec la perspective d'une ouverture des frontières, les obligations et contraintes administratives doivent être limitées au strict nécessaire.

Le groupe de travail a constaté que chez les bovins et les porcs il n'existe pas d'installations aussi automatisées que dans la volaille. Pour cette raison, des exigences spécifiques à la volaille se sont révélées nécessaires surtout à cause du temps et de la place à disposition très limité pour l'intervention.

D'autre part, la branche a souhaité tester au préalable certaines exigences prévues dans l'ordonnance afin de disposer d'une certaine expérience pratique. Les contacts avec des entreprises de transformation allemandes et autrichiennes ont permis de mettre en évidence que les travaux scientifiques cités ne sont pas connus des praticiens et que dans certains domaines, les paramètres divergent fortement d'un pays à l'autre. Surtout pour les aspects qui ont également des effets sur la qualité des produits, une période de transition s'avère nécessaire pour trouver des solutions adaptées et financièrement supportables.

On remarque une fois de plus que

s'asseoir à la même table pour discuter de tous les aspects et désirs s'avère constructif. Beaucoup de temps et d'énergie peuvent être économisés si toutes les parties concernées peuvent intervenir directement. Grâce à ce mode de faire, il est possible de proposer à l'OVF un concept applicable dans la pratique.

Prise de position sur les directives techniques concernant le contrôle de salmonelles

En collaboration avec les organisations de transformation, l'ASPV va élaborer une prise de position concernant les adaptations des directives salmonelles (voir texte ci-dessous).

Hansueli Wüthrich, Secrétaire ■

Adaptation des directives salmonelles dans le poulet

gl/ovet. L'Office vétérinaire fédéral a adapté ses directives techniques concernant le contrôle des salmonelles. Ces modifications qui concernent essentiellement le poulet ont été mises en consultation auprès des cantons et des organisations d'engraissement jusqu'au 26 juin. Les points décrits ci-dessous n'ont donc pas un caractère définitif.

Depuis la mise en place des contrôles dans l'engraissement de poulets, quelques cas de présence de salmonelles ont été découverts. Les investigations et mesures mises en œuvre ont permis de déceler certains problèmes. D'un côté, la viande fraîche qui arrive sur le marché doit être exempte de salmonelles; de l'autre, il faut éviter des frais inutiles dus aux analyses, à l'abattage et à l'élimination précipités de troupeaux complets. L'obligation de traiter à la chaleur les poulets positifs aux salmonelles signifie sur le marché suisse une perte totale et des pénalités importantes sur le plan financier. Pour cette raison, les directives techniques sont l'objet d'une révision pour préciser et uniformiser la marche à suivre en cas de suspicion.

Un troupeau avec un résultat salmonelles positif est déclaré suspect si lors du typage on constate des *S. Enteritidis*

www.viandesuisse.ch: toute la compétence en matière de viande sur Internet

agir. Proviande a totalement remanié et modernisé son site Web.

L'organisation claire et une navigation conviviale permettent d'obtenir des réponses rapides à toutes les questions autour de la viande. Bonne nouvelle pour toutes celles et tous ceux qui cherchent sur Internet des réponses à leurs questions sur des thèmes ayant trait à la viande: le site Web de Proviande, l'interprofession suisse de la filière viande, jouit d'une présentation nouvelle et moderne. Divers points faibles ont pu être éliminés et une grande importance a été accordée à une organisation claire assortie d'une navigation conviviale. ■

ou des *S. Typhimurium*. A titre de confirmation, 0,5% du troupeau mais au minimum 25 poulets doivent être abattus et analysés. Les échantillons prélevés à l'intérieur de la musculature sont analysés. Si les salmonelles *S. Enteritidis* ou *S. Typhimurium* sont identifiées, l'épizootie est confirmée. Les mesures suivantes doivent être édictées par le vétérinaire cantonal:

- traitement en dernier du troupeau sur la chaîne d'abattage
- élimination des abats
- traitement des poulets à la chaleur avant la remise dans le circuit
- alternative à l'abattage: mise à mort et élimination du troupeau
- nettoyage et désinfection du poulailler.

Si d'autres salmonelles que les *S. Enteritidis* et les *S. Typhimurium* sont mises en évidence nous ne sommes pas en face d'un cas d'épizootie. Il est malgré tout recommandé d'abattre le troupeau en dernier et d'éliminer les abats.

Dès le 1^{er} janvier 2010, la surveillance salmonelles sera également obligatoire pour les troupeaux de plus de 500 dindes. Les échantillons prélevés à l'aide de traîneaux ou de pédisacs (socquettes) doivent être effectués par le détenteur 3 à 6 semaines avant l'abattage. ■

Engraissement de poulets: essai de restriction d'aliment pour freiner les accroissements

Moins d'aliment comme «frein pondéral» en fin d'engraissement?

D'après l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux, la densité de population maximale en fin d'engraissement est de 30 kg de poids vif par m² de surface disponible. Mais en cas de très bon accroissement, il y a le danger que cette limite soit dépassée et qu'une intervention soit nécessaire. Au cours d'un essai effectué à Aviform, on a examiné s'il était possible de freiner la prise de poids durant les sept derniers jours d'engraissement en restreignant la quantité d'aliment. Les procédés choisis ont provoqué une diminution de poids de 0,8 % avec 10 % de rationnement, ou de 5 % avec 20 % de rationnement par rapport au standard d'aliment à volonté.

L'essai a duré du 17 novembre au 24 décembre 2008. Au total, 4'600 poussins d'engraissement de type Ross PM3 ont été répartis dans 20 compartiments. Les animaux ont été engraisés avec un aliment standard et d'après la pratique habituelle en Suisse.

Procédé d'aliment avec rationnement

Les animaux du procédé de contrôle ont été nourris ad libitum (à volonté) pendant la durée de l'essai de 37 jours d'engraissement. Les restrictions d'aliment ont débuté le 31^e jour d'engraissement. Pour cela, les animaux du procédé B ont reçu une quantité d'aliment diminuée de 10 % et ceux du procédé C de 20 %. La distribution d'aliment dans les compartiments se faisait manuellement. La quantité d'aliment prévue par compartiment a été pesée et distribuée dans les automates à aliments ronds au début de l'éclairage.

Bons résultats d'engraissement

Le rationnement a vraiment montré ses effets sur les poids vers la fin de l'essai (tableau 1). Les animaux du procédé avec 20 % de rationnement étaient signi-

ficativement plus légers que les animaux du procédé de contrôle et du procédé avec 10 % de rationnement. Avant de commencer à réduire la quantité d'aliment, les poids des différents procédés d'alimentation étaient proches les uns des autres (graphique 1). Les effets du rationnement étaient déjà reconnaissables à partir du 32^e jour d'engraissement.

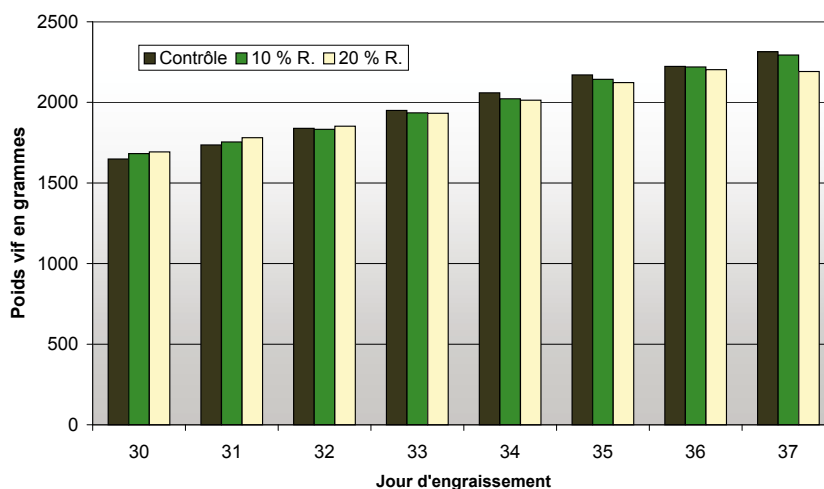
En ce qui concerne l'indice de consommation, il n'y avait pas de différence significative vers la fin de l'essai. Mais la

tendance à l'indice de consommation le plus bas était observée avec 10 % de rationnement, tandis qu'avec 20 % de rationnement, l'indice de consommation était supérieur à celui du procédé de contrôle.

L'indice de performance, qui résume en un seul indice les principaux chiffres-clés tels que l'accroissement, l'indice de consommation et la mortalité, était significativement plus bas avec 20 % de rationnement d'aliment qu'avec une alimentation ad libitum.

Pas de différences au niveau des résultats d'abattage

Après l'abattage chez Bell AG à Zell, aucune différence manifeste n'a pu être constatée au niveau du classement de qualité ou dans le rendement à l'abattage (tableau 2). Tous les procédés, y compris le procédé de contrôle, ont toutefois



Graphique 1: Evolution du poids vif (g) en tenant compte du rationnement d'aliment (diminution de la quantité d'aliment de 10 % et 20 %)

Tableau 1: Résultats d'engraissement au 37^e jour d'engraissement pour 3 procédés (contrôle, 10 % resp. 20 % de rationnement)

	Contrôle	10 % rat.	20 % rat.	Sig. ¹⁾
Consommation d'aliment cumulée (g par animal)	3889 ^a	3830 ^a	3699 ^b	*
Poids vif (g)	2314 ^a	2294 ^a	2191 ^b	*
Indice de consommation (kg d'aliment/kg d'accroissement)	1.711	1.700	1.720	n.s.
Mortalité (%)	2.09	1.88	1.96	n.s.
Indice de performance ²⁾	352 ^a	351 ^a	331 ^b	*
Marge brute par animal ³⁾	2.17	2.15	2.00	-

¹⁾ Significations: * = p < 0.05; + = p < 0.1; n.s. = non significatif; les lettres différentes désignent des différences significatives

²⁾ Indice de performance = gain moyen quotidien en g x taux de survie en % ÷ [10 x indice de consommation]

³⁾ Gain par animal moins le coût du poussin moins les coûts de l'aliment

montré, avec 92 %, un pourcentage relativement faible de première qualité. Avec les rationnements d'aliment, on craignait que les animaux ne se remplissent le gésier avec la litière. Mais l'abattoir n'a donné aucun retour d'information concernant les restes dans le gésier.

En ce qui concerne la répartition des poids morts (graphique 2), les trois procédés ont tous présenté un tableau similaire et il n'y a pas eu de signes de disparité entre les troupeaux.

Conclusion

Les procédés de rationnement d'aliment durant les sept derniers jours d'engraissement ont réduit le poids final de 0,8 % avec 10 % de rationnement et de 5 % avec 20 % de rationnement par rapport à une alimentation ad libitum. L'évaluation de la dispersion des poids de carcasses n'a pas permis de constater d'effets visibles des procédés d'alimentation. Du point de vue économique, le procédé avec 20 % de rationnement a présenté le résultat le plus bas. C'est la raison pour laquelle cette gestion de l'alimentation ne devrait être utilisée qu'en cas de danger de dépassement de densité de population.

Application dans la pratique

L'essai réalisé à Aviforum a servi d'es-

sai préliminaire pour un travail de licence d'un étudiant de la Haute école suisse d'agriculture (HESA). L'objectif de ce travail sera de mettre en pratique les restrictions d'aliment dans les poulaillers de Bell AG dans le terrain et de rédiger des

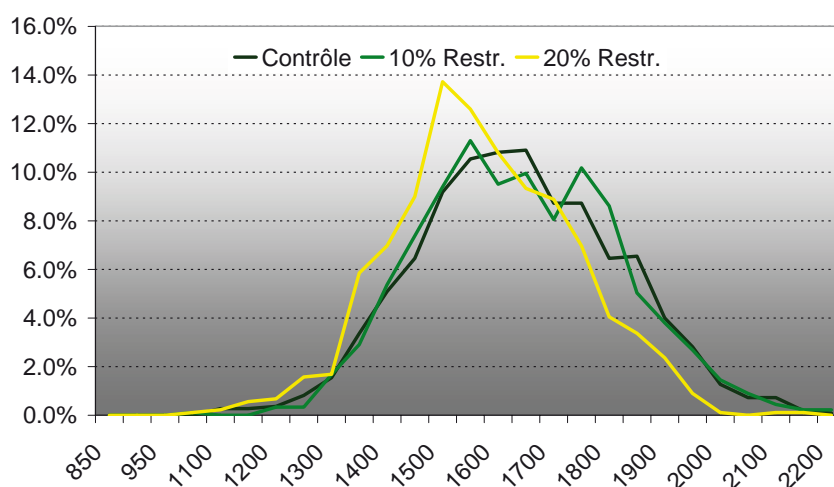
instructions à ce sujet.

Nous remercions l'entreprise Bell AG à Zell pour le soutien financier de cet essai dans le cadre d'une convention de prestation.

Heidi Schäublin, Aviforum ■

Tableau 2: Résultats d'abattage

	Contrôle	10 % rationnem.	20 % rationnem.
Poids mort (g)	1613	1615	1547
Rendement à l'abatt. (%)	68.89	70.48	70.32
1 ^e qualité (%)	90.85	90.12	92.35
2 ^e qualité (%)	8.97	9.88	7.54
3 ^e qualité (%)	0.18	0.00	0.11



Graphique 2: Répartition des poids morts

Conférence finale sur la grippe aviaire

agir. Les virus peu pathogènes de la grippe aviaire circulent constamment dans la population des oiseaux sauvages du lac de Constance. C'est un des résultats présentés par les chercheurs présents à la conférence «Grippe aviaire – que savons-nous aujourd'hui?» qui a eu lieu le 8 et 9 juin 2009 à Arbon. Le virus H5N1 hautement pathogène qui avait été diagnostiqué chez des oiseaux d'eau en hiver 2005/2006 n'a cependant plus été diagnostiqué depuis. Ce sont plus de 80 chercheurs des programmes de recherche «Constance» et «WuV» qui ont tiré un bilan final lors de la conférence à Arbon.

Un article circonstancié sera publié dans l'édition du mois d'août d'Aviculture suisse. ■

Nouveaux certificats pour les importations en provenance de pays tiers

ovet. Le règlement (CE) N° 411/2009 a mis à jour plusieurs modèles de certificats vétérinaires pour l'importation de poussins d'un jour, d'œufs à couvrir et d'ovoproduits en provenance de pays tiers.

Les nouveaux modèles de certificats sont applicables avec effet immédiat, également pour les importations en Suisse. Les lots accompagnés de certificats émis avant le 23 mai selon les anciens modèles sont encore admis à l'importation jusqu'au 15 juillet 2009. Vous trouverez d'autres informations sous: www.bvet.admin.ch > Thèmes > Importation > Animaux vivants > Animaux vivants de pays tiers > Volailles de pays tiers. ■

Le parlement a adopté le principe de Cassis de Dijon avec améliorations à la version initiale

agir. Le 12 juin, le Parlement a adopté la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (Cassis de Dijon).

Bien que l'application du principe du Cassis de Dijon ne soit pas réciproque, des améliorations substantielles ont pu être apportées en faveur de l'agriculture par rapport à la version initiale, notamment, s'agissant des denrées alimentaires et de leurs matières premières, la déclaration du pays de production qui est désormais ancrée dans la loi. Une autorisation de l'Office fédéral de la santé publique sera nécessaire pour l'importation de denrées alimentaires. ■